AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Fay-Letellier, 28 janvier 1848

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur Fay-Letellier, 28 janvier 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (164, 165)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Fay-Letellier, 28 janvier 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26598

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

#### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction28 janvier 1848
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFay-Letellier
Lieu de destinationAubenton (Aisne)

## **Description**

RésuméGodin explique à Fay-Letellier, qui se plaint du mauvais état d'une cuisinière livrée récemment, que les marchandises sont déposées dans des auberges où elles ne sont pas gardées avec précaution ; il l'invite à lui retourner un robinet.

## **Mots-clés**

<u>Distribution des produits</u>, <u>Fonderies et manufactures "Godin"</u>, <u>Transport de</u> marchandises

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

1844 164 Charre Monsier hommais de grave ma traite sur jour when le 16 courant 25 yanvier vient de mêtre à travine certe deux france 10 untimes de frais de retour por dons enver a vatra debit fr je diens vous pries Monsieur de ma faire parviner immidiationent le righement de atte domme en bunne valuer de party faut de quoi de me voire contracent d'in poursuir a la payement complant our votre causitude for him In de la Lature Mossiures westel it we Glagon fai Shormur de vous presenir que pe sais etre dans simos faute de men invoyer dans la Buitaine pe servie oblige de me fournire ay Music m & s Le nouvier Monsier Pranquellon 26 je viens de recevoir impagée la traite que favois mis in incutation sur vous phient te If enurant que se reporte au debit de votre compte pour la somme de fe yy, au voulant ovite le disagrement pour l'esheance de mes autres The fe viens vous inviter a venir me umettre. utte demaine le reglement de mes livernes ins bonne value de porte fuille be compte que sous éxiteres tout reland it we the d. of alibertian Monsieur Hay Leberther do so playing du maurais ital de le cre que ye so ai especie dernièrement alle a ité tout aussi soignie que les autres mais on est oblige de les Deposer Jans des auberges ou elles re sont pas

gardeis are presention quand are robine dous me le renverrez it je vous firai la remise de sa valuer ay db m s s. Paris A Monsieur Mantagrel a fortain Monseule et ami de que l'année vernière pai parté a la Democratic pacifique dun privir en untrefacion que pai de pendant dépuis 14 muis le hibancel de Versins paux exiter des trais a voule mommer des camerts de entrer mon invustrie Jans le Domaine public agreed officien an dattente us ill iff vierment de Déposer un mappoint qui domble etre nonsultiment l'ouevu de la plus complete ugnorume dur la matien mais ausse fourte de wors uenus veneues an de sous amis commune elle Cerre de Aaryniers pries la fire d'occupe en a mament à revigue un wonter rappuer agant pour but de signaler sinon toute la mouraise for da moins les erreurs du Travail des experts comme pe dois payer les fruis de un pracés en le gagnant comme in le periant la responsabilité de mon as hersure etant entre les moins de tiers que je no picarrei attunire. fai forme l'intention de me unique a pareir saus quelque four paur doumittee to travail on if aure a l'approbation de personnes dont be now pull faire autorite want to trebanal fespers ainsi evitire une pocerelle caparties qui ne dervicant quie